

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5409
30 août 1963
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, LE 30 AOUT 1963,
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES DE LA MISSION PERMANENTE DU CONGO (BRAZZAVILLE)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, au nom des délégations de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, du Congo (Brazzaville), du Congo (Léopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, de la Haute-Volta, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, de la Nigeria, de l'Ouganda, de la République Centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra-Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tanganyika, du Tchad, du Togo et de la Tunisie, que leurs représentants ont décidé à l'unanimité, le 27 août 1963, d'appuyer sans réserve la lettre (S/5382) que les représentants du Ghana, de la Guinée, du Maroc et de la République arabe unie vous ont adressée le 2 août 1963 au sujet de la situation en Rhodésie du Sud. En conséquence, ils s'associent aussi à la demande formulée dans cette lettre à l'effet que le Conseil de sécurité se réunisse pour examiner la question.

(Signé) Théodore GUINDO-YAYOS

